



Conseil économique et social

Distr. générale
15 avril 2004
Français
Original: anglais

Comité du programme et de la coordination

Quarante-quatrième session

7 juin-2 juillet 2004

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*

Questions relatives aux programmes : évaluation

Examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination à sa quarante et unième session concernant l'évaluation approfondie du Programme relatif à la population

Note du Secrétaire général**

Conformément aux résolutions de l'Assemblée générale 48/218 B du 29 juillet 1994 et 54/244 du 23 décembre 1999, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-après le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation approfondie du Programme relatif à la population (E/AC.51/2001/3). Le rapport a été révisé par les départements et bureaux concernés. Le Secrétaire général prend note des conclusions et souscrit aux recommandations qui y sont formulées.

* E/AC.51/2004/1.

** La parution du rapport a été retardé par l'étude des observations des partenaires et des utilisateurs des services du Département des affaires économiques et sociales.



Annexe

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination à sa quarante et unième session concernant l'évaluation approfondie du Programme relatif à la population

Résumé

Le présent rapport répond à la décision prise par le Comité du programme et de la coordination à sa vingt-deuxième session de procéder à l'examen de l'application de ses propres recommandations trois années après avoir décidé d'une évaluation approfondie.

En l'espèce, l'examen triennal amène à conclure que la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales a pris les mesures qui convenaient pour donner suite aux recommandations du Comité concernant l'évaluation de la population. Grâce aux mesures prises à partir de 2001, la Division a ainsi amélioré la qualité de ses produits en rendant plus claires ses méthodes et ses hypothèses de travail. Elle s'est placée d'un point de vue interdisciplinaire pour analyser les relations réciproques entre la démographie et les autres aspects du développement, comme l'environnement et l'éducation et, ce faisant, elle a développé sa collaboration avec d'autres divisions du Département et d'autres bureaux et institutions des Nations Unies.

La Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, qui est chargée d'aider les pays à tenir les registres de leur état civil, a pris d'importantes mesures pour améliorer les capacités nationales dans ce domaine. Ces mesures contribuent à leur tour à améliorer la fiabilité des données démographiques nationales dont la Division de la population elle-même se sert pour faire ses projections et ses estimations. En collaboration avec elle, les commissions régionales sont également intervenues pour créer des capacités nationales en matière de démographie et de statistiques sociales, y compris pour le rassemblement des données.

La Division de la population a elle aussi pris les mesures qui convenaient pour que ses produits soient librement et largement diffusés sur ses deux sites Web. Le Bureau des services de contrôle interne a relevé : a) l'existence de certains chevauchements entre le site Web de la Division et celui du Réseau mondial d'information en matière de population (POPIN); b) une baisse de la capacité de mise en réseau du POPIN due à la suppression du poste de coordonnateur et à la passivité du Comité consultatif du POPIN. Même si la Division affirme que les deux sites Web sont complémentaires et que leur tenue à jour n'entraîne pas de chevauchement de tâches ni de personnel, elle devrait à l'avenir tenir compte de la nécessité pour les utilisateurs de données démographiques de travailler en réseau, et collaborer davantage avec le Département de l'information pour faciliter la vente de ses publications.

Le Bureau des services de contrôle interne a constaté que la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), qui ont rattaché pendant 10 ans leurs activités en matière de population aux programmes plus généraux de développement social, ont pris des mesures pour aider les pays à inclure l'aspect démographique dans leurs plans et leurs politiques de développement, et ont, pour ce faire généralisé les modèles de simulation informatisés, les publications et les stages de formation. Les échanges entre les commissions régionales et le Département des affaires économiques et sociales se sont intensifiés au niveau des méthodes et des procédures et grâce à la participation conjointe aux délibérations des conférences et des groupes de travail consacrées aux questions d'actualité. Cette intégration a eu pour effets négatifs la réduction des ressources en personnel consacrées aux travaux démographiques et l'affaiblissement des moyens de recherche démographique et de collecte de données de base. Plusieurs commissions régionales sont parvenues à obtenir des contributions des gouvernements et des institutions de recherche pour soutenir l'organisation de conférences sur la population et procéder à des recherches. Cependant, la CEA, la Commission économique pour l'Europe (CEE), la CESAP et la CESAO n'ont pas pu compenser le déficit causé par la réduction des ressources du budget ordinaire et/ou des fonds extrabudgétaires fournis par le Fonds des Nations Unies pour la population.

L'application de beaucoup des recommandations du Comité a indéniablement avancé. Le Bureau des services de contrôle interne estime que les interactions complexes et dynamiques entre population, paupérisme et environnement aux niveaux mondial, régional et national, devraient rester au centre de ce sous-programme. Si l'on se rend mieux compte de l'importance des facteurs démographiques dans les politiques sociales formulées au niveau national, le réaménagement des priorités des fonds et des programmes et la baisse des ressources du budget ordinaire des commissions régionales ont fait que l'on a moins insisté sur la recherche démographique, surtout au niveau régional. Comme les travaux de recherche empirique et les données sur les tendances démographiques sont d'une grande utilité en ce qu'ils orientent la formulation des politiques nationales en matière de population, il est important que les États Membres, les organisations multilatérales et les entreprises du secteur privé appuient financièrement des programmes de recherche démographique pour compenser la baisse des ressources dont il vient d'être question.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-3	5
II. Conclusions	4-56	5
A. Renforcement du rassemblement, de l'analyse et du contenu des données par le programme central	5-28	7
B. Diffusion de l'information	29-37	11
C. Activités des commissions régionales	38-55	14
D. Examen intergouvernemental	56	19
III. Conclusions	57-60	19

I. Introduction

1. À sa quarante et unième session, en 2001, le Comité du programme et de la coordination (CPC) a examiné le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation approfondie du Programme relatif à la population (E/AC.51/2001/3) et a souscrit à l'ensemble des 11 recommandations présentées dans le rapport. Il a d'autre part recommandé que la Division de la population s'améliore dans les six domaines couverts par les six recommandations supplémentaires qu'il a désignées a) à f)¹. Au total donc, le Comité a adopté 17 recommandations. On trouvera ici les conclusions de l'examen triennal auquel il a été procédé pour déterminer dans quelle mesure les recommandations d'il y a trois ans avaient été suivies.

2. Le Programme relatif à la population est réalisé par la Division de la population (« la Division ») du Département des affaires économiques et sociales, qui assure le soutien technique de la Commission de la population et du développement, observe l'évolution des tendances des politiques démographiques et suit l'analyse et les projections démographiques et la diffusion des données. Au niveau régional, ce programme est mis en oeuvre par les commissions régionales.

3. L'examen triennal dont il s'agit ici s'est fondé : a) sur les informations fournies par la Division et les commissions régionales sur la mise en oeuvre des recommandations du Comité du programme et de la coordination, mise en oeuvre contrôlée deux fois par an par le Bureau des services de contrôle interne; b) sur l'analyse entreprise au début de 2004 des documents recueillis auprès de la Division et des commissions régionales; c) sur une enquête faite à la fin de 2003 auprès des organismes et des institutions des Nations Unies qui s'occupent de questions de population.

II. Conclusions

4. Comme les recommandations supplémentaires du Comité (voir ci-dessus, par. 1) portaient sur plusieurs des questions abordées dans le rapport d'évaluation, les recommandations ont été regroupées par sujet pour faciliter l'évaluation de leur mise en oeuvre par le Comité et pour éviter les répétitions (voir tableau 1).

Tableau 1
Recommandations regroupées par sujet

<i>Sujet</i>	<i>Examen de l'application des recommandations</i>	<i>Examen de l'application des recommandations supplémentaires du Comité</i>
A. Renforcer et/ou élargir la collecte de données, l'analyse et la couverture des informations par le programme central	1. Élargissement de la couverture des informations sur les activités en matière de population présentées à la Commission de la population et du développement	a) Utilisation des données fiables communiquées par des pays

<i>Sujet</i>	<i>Examen de l'application des recommandations</i>	<i>Examen de l'application des recommandations supplémentaires du Comité</i>
	2. Amélioration de la qualité et de l'utilité des produits de la Division	b) Assistance aux pays afin de renforcer les systèmes de collecte régulière des données
	5. Financement	
	6. Méthodes interdisciplinaires d'étude des problèmes démographiques	c) Inclusion de l'aspect pauvreté dans certaines des analyses de la Division
	9. Intégration des aspects sexospécifiques	d) Inclusion de l'aspect important de l'environnement dans les activités de recherche de la Division
B. Diffusion de l'information	4. L'avenir de POPIN	e) Coordination du travail de mise à jour des deux sites Web (site du POPIN et site de la Division) afin de réduire les doubles emplois
	3. Publications démographiques imprimées	f) Diffusion d'informations sur l'Internet pour que les informations ne soient pas disponibles uniquement dans les publications offertes à la vente
C. Activités des commissions régionales	7. Évaluation de la restructuration dans les commissions régionales	
	8. Développement des échanges de témoignages	
	10. Financement extrabudgétaire des activités des commissions régionales en matière de population	
D. Examen au niveau intergouvernemental	11. Examen par la Commission de la population et du développement du rapport d'évaluation et des recommandations connexes du Comité des programmes et de la coordination	

A. Renforcement du rassemblement, de l'analyse et du contenu des données par le programme central

Recommandation 1

Améliorer la portée des renseignements sur les activités en matière de population présentés à la Commission de la population et du développement

La Commission de la population et du développement pourrait envisager s'il serait nécessaire de lui présenter un rapport global, en fixant la nature, l'ampleur, la fréquence et les modalités d'établissement à partir d'un projet que mettrait au point la Division de la population en consultation avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), les commissions régionales, les institutions spécialisées et les fonds, l'Organisation internationale pour les migrations et les organisations non gouvernementales.

5. La Division n'a pas établi de projet de rapport global car elle estimait que cette question avait été réglée en 1995, lorsque la Commission avait décidé de n'entendre que des rapports oraux au lieu de se faire présenter un rapport écrit. Le Bureau de la Commission a toutefois été informé de cette recommandation du Bureau des services de contrôle interne à sa réunion intersessions de novembre 2001, puis à la trente-cinquième session de la Commission de la population et du développement, en 2002. La Commission examinera ses besoins en matière de documentation lors de sa trente-septième session au titre du point 4 de l'ordre du jour intitulé « Examen des méthodes de travail de la Commission de la population et du développement ».

6. La Division n'a pas établi le projet recommandé, pour des raisons fondées. La Commission aura toutefois l'occasion de réexaminer ses besoins en matière de documentation à sa trente-septième session, au cours de la dernière semaine de mars 2004.

Recommandation 2

Améliorer la qualité et l'intérêt des produits de la Division

À l'avenir, la Division de la population devrait exposer clairement dans ses publications les méthodes et les hypothèses utilisées pour les estimations et les projections, et développer l'interprétation des résultats qu'elle publie, signalant notamment les thèmes nouveaux sous une forme moins technique et plus conviviale.

7. Compte tenu de cette recommandation, la Division publie désormais des résumés contenant les résultats de ses études et les points saillants de ses publications, sous une forme moins technique et plus conviviale. Tous les documents et publications examinés par le Bureau des services de contrôle interne contenaient une section consacrée aux méthodes. *World Population Prospects: The 2002 Revision*, publié en 2003, contenait une section précisant les changements et aménagements apportés aux procédures appliquées à la révision de 2000. Une étude intitulée *The impact of AIDS*, publiée en 2003, consacrait tout un chapitre aux diverses méthodes utilisées pour étudier les effets du sida et définissait les domaines appelant de futures recherches. Le *Rapport sur les migrations internationales, 2002*², consacrait un chapitre aux définitions, sources de données et méthodes, tandis que le rapport intitulé *World Urbanization Prospects: The 2001 Revision* contient un chapitre sur les procédures appliquées pour évaluer et projeter la population des zones urbaines et des agglomérations urbaines en précisant les

méthodes. La Division a également publié en 2002 un rapport sur les méthodes utilisées pour évaluer la mortalité des adultes.

8. Dans leur majorité, les grands utilisateurs des produits de la Division qui ont répondu à l'enquête du Bureau des services de contrôle interne ont indiqué que la Division avait précisé non seulement les hypothèses à la base des révisions de 2002 des *World Population Prospects*, mais aussi la méthode appliquée à ses autres publications. Toutefois, certains ont indiqué qu'il y avait lieu de préciser pourquoi les taux de fécondité de certains pays avaient changé par rapport à la révision de 2000. Certaines projections de la Division examinent les risques de mortalité accrus auxquels certaines populations seront exposées, en particulier du fait du VIH/sida. Tout en ayant conscience de l'ampleur de la tâche que représente l'inclusion dans les projections des différentes variantes de mortalité pour chaque pays, un enquêté a estimé qu'il serait utile que la Division présente des exemples de calculs indiquant l'impact de diverses tendances futures de la mortalité liées à des facteurs autres que le VIH/sida.

9. Le Bureau des services de contrôle interne estime que la recommandation 2 a été appliquée de manière satisfaisante.

Recommandation 5 **Financement**

La Division de la population devrait soumettre des projets de recherche au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) à des fondations et à d'autres donateurs intervenant dans les domaines de la fécondité et de la santé de la procréation, du vieillissement, des migrations internationales et de la population et du développement.

10. La Division a soumis des projets de recherche aux organismes donateurs. En 2001, elle a reçu un financement de la Fondation MacArthur concernant la transition de la fécondité et du United States National Institute on Aging aux fins d'un projet de recherche.

11. Le Bureau des services de contrôle interne estime que la Division a pris des mesures pour donner suite à la recommandation 5, mais qu'elle devrait poursuivre ses efforts en ce sens.

Recommandation 6 **Méthodes interdisciplinaires d'étude des problèmes démographiques**

Pour améliorer encore la qualité des estimations et des projections, faire mieux saisir les rapports entre population et développement, et susciter des liens fonctionnels entre les différentes sections, la Division de la population devrait recourir plus souvent aux équipes spéciales ou aux projets conjoints, encourageant les méthodes d'étude interdisciplinaires pour promouvoir la collaboration entre la Division et les autres services du Département des affaires économiques et sociales ou d'autres programmes et institutions, notamment la collaboration en vue de l'assistance technique.

12. S'agissant de la nécessité pour la Division d'adopter des méthodes davantage interdisciplinaires et de constituer des équipes spéciales, le Bureau des services de contrôle interne a constaté que des méthodes interdisciplinaires avaient été utilisées, en particulier à propos du suivi des tendances et politiques en matière de population.

C'est ainsi que ces méthodes ont servi à étudier, par exemple, la relation entre population et environnement, entre population et droits en matière de procréation, santé génésique et VIH/sida. Pour exécuter ces études, ainsi que d'autres portant sur le vieillissement et les migrations, la Division a collaboré avec les autres divisions du Département ainsi qu'avec d'autres bureaux et organismes du système des Nations Unies. Plus récemment, en 2003, la Division a collaboré avec l'Institut de statistique de l'UNESCO au sujet des relations entre population, éducation et développement, ce qui a donné lieu à une publication des Nations Unies en 2003³. En 2003, la Division a également organisé la deuxième réunion de coordination sur les migrations internationales, qui a examiné tous les aspects des migrations internationales et, en particulier, les questions économiques telles que les envois d'argent, les questions sociales telles que le trafic d'êtres humains et les questions politiques telles que la sécurité. L'un des principaux objectifs de cette rencontre était la poursuite de la collaboration entre tous les bureaux du système des Nations Unies s'occupant de migrations internationales ainsi qu'avec les organisations intergouvernementales, les organisations régionales et les organisations non gouvernementales. L'Assemblée générale a reconnu toute la valeur de cette activité dans une résolution récente (résolution 58/208 du 23 décembre 2003), dans laquelle elle a encouragé la Division à continuer de convoquer des réunions de ce type ayant pour thème les migrations internationales.

13. Parmi les commissions régionales qui ont formulé des observations au sujet de leur collaboration avec la Division, deux se sont déclarées satisfaites et une autre a estimé qu'au cours des deux dernières années, la collaboration avait été limitée et qu'il fallait renforcer la collaboration afin d'analyser les interactions entre population et pauvreté au niveau régional.

14. Le Bureau des services de contrôle interne est d'avis que, dans l'ensemble, la Division a donné suite à la recommandation 6. Il compte que la collaboration avec les commissions régionales sera renforcée.

Recommandation 9

Intégration des aspects sexospécifiques

Si les ressources disponibles le permettent, les projections de la population urbaine de la Division de la population devraient être ventilées par sexe et par âge.

15. La Division a indiqué qu'elle serait disposée à appliquer cette recommandation si elle disposait de ressources suffisantes, ce qui n'est pas le cas. Rien n'indique que la Division a pris les mesures nécessaires en opérant des changements dans le cadre du cycle budgétaire.

Recommandations supplémentaires du Comité du programme et de la coordination

Recommandation a)

La Division devrait améliorer ses travaux dans l'utilisation des données fiables communiquées par les pays.

16. La Division a toujours cherché à exploiter les données les plus fiables pouvant être communiquées par les pays, aussi bien à l'occasion de ses révisions biennales des estimations et projections de la population mondiale que pour l'exécution de ses autres études. La Division collabore avec la Division de statistique du Département

des affaires économiques et sociales, les commissions régionales et d'autres organes internationaux et régionaux de manière à avoir accès aux données fiables les plus récentes. Les nouvelles mesures prises pendant la période considérée sont examinées aux paragraphes 18 à 21 ci-après.

17. Le Bureau des services de contrôle interne considère que la Division a donné suite à la recommandation supplémentaire a) du Comité.

Recommandation b)

La Division de la population devrait améliorer ses travaux liés à l'assistance des pays afin de renforcer les systèmes de collecte régulière de données.

18. Cette tâche incombe à la Section des statistiques démographiques de la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU ainsi qu'aux groupes des statistiques des diverses commissions régionales.

19. À sa vingt-sixième session, en 1991, la Commission de statistique a adopté le programme international visant à accélérer l'amélioration des systèmes d'établissement des statistiques de l'état civil et d'enregistrement des faits d'état civil. Ce programme avait pour objet d'aider les pays ne disposant pas de mécanisme d'enregistrement des faits d'état civil ou ne disposant que d'un mécanisme incomplet à se doter de manière concertée des moyens nécessaires pour exploiter et entretenir des systèmes d'établissement des statistiques de l'état civil et d'enregistrement des faits d'état civil. De ce fait, la Division de statistique a fourni une orientation technique aux pays et les a encouragés à exécuter des programmes autonomes de renforcement des systèmes d'établissement des statistiques de l'état civil et d'enregistrement des faits d'état civil, en mettant l'accent sur l'action au niveau national et l'attachement à une réforme permanente. L'orientation technique a pris la forme de publications, d'activités de formation et de réunions de groupes d'experts.

20. Certaines commissions régionales ont aidé les pays à renforcer leur mécanisme ordinaire de collecte de données. En collaboration avec la Division de statistique du Département et le FNUAP, la CESAP a conseillé les pays pour les aider à se doter au niveau national des moyens d'améliorer la collecte de données démographiques. De plus, l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique de Tokyo, institut régional subsidiaire de la CESAP, organise régulièrement des programmes de formation faisant appel à des notions et méthodes liées aux statistiques démographiques et sociales. À l'avenir, la CESAP aidera les offices nationaux de statistique de la région à mesurer les incapacités.

21. En collaboration avec la Division de statistique du Département, l'équipe de la CESAO chargée des statistiques et indicateurs sociaux a aidé à renforcer les moyens nationaux en matière de statistiques et a élaboré des méthodes communes dans la région de la CESAO. Une série d'ateliers ont été organisés en 2002 et 2003 sur les thèmes de la gestion et de l'harmonisation des méthodes applicables aux recensements, notamment sur les concepts et définitions, ainsi que sur le traitement des données au moyen de techniques modernes. L'accent a été mis sur l'importance de la collecte de données précises, à jour et fiables, pour élaborer les politiques socioéconomiques.

22. Le Bureau des services de contrôle interne estime que le Département des affaires économiques et sociales et certaines commissions régionales ont donné la suite voulue à la recommandation b) du Comité.

Recommandation c)

La Division de la population devrait améliorer ses travaux en incluant l'aspect pauvreté dans certaines de ses analyses.

23. La Division a introduit des indicateurs de pauvreté dans sa base de données de 2002 sur la population, les ressources, l'environnement et le développement et sur sa future banque de données pour 2004, et a incorporé les aspects pauvreté dans ses autres études de fond, lorsque cela était pertinent.

24. Il était indiqué dans la plupart des réponses à l'enquête du Bureau des services de contrôle interne que la Division avait accordé la place qu'il convenait à la pauvreté dans son analyse, mais plusieurs enquêtés n'en étaient pas informés ou ont estimé qu'il fallait étudier davantage les interactions complexes entre la dynamique de la population et la pauvreté, en particulier à l'échelon régional.

25. De l'avis du Bureau des services de contrôle interne, la Division a cherché à appliquer la recommandation supplémentaire c) du Comité, mais elle aurait dû étudier davantage les interactions complexes entre la dynamique de la population et la pauvreté, éventuellement en collaboration avec les commissions régionales.

Recommandation d)

La Division de la population devrait améliorer ses travaux pour ce qui est de l'inclusion de l'aspect important de l'environnement dans ses activités de recherche.

26. Dans la plupart des réponses à l'enquête du Bureau des services de contrôle interne, des améliorations avaient été constatées dans ce domaine.

27. La Division de la population a consacré les documents ci-après à la population, à l'environnement et au développement en 2001 : *Population, environnement et développement : Rapport concis*⁴; *Suivi des questions de population à l'échelle mondiale : Population, environnement et développement*⁴; planche murale sur la population, l'environnement et le développement. En 2002, elle a publié la base de données sur la population, les ressources, l'environnement et le développement.

28. Le Bureau des services de contrôle interne estime que la Division a cherché de manière satisfaisante à donner suite à la recommandation supplémentaire d) du Comité.

B. Diffusion de l'information

Recommandation 3

Publications démographiques imprimées

Les publications démographiques imprimées des Nations Unies devraient répondre aux critères suivants :

a) Pour des raisons de principe ou d'autres motifs non commerciaux, les publications destinées à la vente devraient continuer à avoir un tirage restreint, Les

mêmes informations pourraient être publiées parallèlement en version ronéotypée ou sous une autre forme imprimée à bon marché, ou encore sur support informatique, et diffusées gratuitement. Les renseignements figurant dans ces publications devraient être également diffusés par le Réseau mondial d'information en matière de population (POPIN) et affichés sur le site Web de la Division;

b) Pour les publications offrant un potentiel commercial, le financement, la production, la publicité et la vente devraient permettre de porter au maximum le montant des recettes et la diffusion en ligne des informations ne devrait pas nuire aux intérêts commerciaux de l'ONU. Ces publications devraient faire l'objet de campagnes publicitaires, de manifestations de lancement et d'autres activités promotionnelles;

c) Les publications non destinées à la vente devraient être diffusées gratuitement sous forme imprimée peu coûteuse et affichées sur les sites Web de POPIN et de la Division.

Recommandation supplémentaire du Comité du programme et de la coordination

Recommandation f)

La Division de la population devrait améliorer ses activités de diffusion sur l'Internet afin de faire en sorte que l'information ne soit pas disponible uniquement dans les publications en vente.

29. La Division a collaboré étroitement avec la Section des ventes et de la commercialisation du Département de l'information afin de promouvoir et commercialiser ses publications par des communiqués de presse, des publicités imprimées, des envois spéciaux et des activités de promotion, par sa participation aux conférences de spécialistes et aux foires du livre et par le site Web du Département. Celui-ci a accru ses efforts de commercialisation à cet égard, comme le montre l'envoi annuel d'une brochure spécialisée contenant des informations sur les publications récentes des Nations Unies en matière de population et de démographie. Malgré tout, le chiffre moyen des ventes des publications de la Division de la population a légèrement baissé durant les trois dernières années (passant de 390 exemplaires en 2001 à 320 en 2003). Cette diminution peut être attribuée au fait que le site Web de la Division contient le texte intégral d'un grand nombre de publications destinées à la vente, y compris de grands titres qui ont un potentiel commercial important (voir par. 30 ci-après). Le Bureau des services de contrôle interne a également noté que la Division vendait directement certaines de ses publications énumérées sur son site Web sans lien avec le site du Département de l'information pour l'exécution des commandes.

30. La Division a déclaré qu'à la suite de la recommandation 3, et en raison des retards enregistrés dans la préparation et l'impression de ses publications, elle avait décidé d'en publier le texte intégral ou le résumé sur son propre site. L'analyse faite par la Division des serveurs du site Web de POPIN montre qu'il y a eu environ 500 000 visites de pages en 2002.

31. Il convient de noter que l'une des réalisations escomptées de la Division dans son budget pour l'exercice biennal 2002-2003 avait été d'améliorer l'accès en temps voulu des gouvernements et de la société civile, y compris les organisations non

gouvernementales, aux résultats des travaux de recherche des Nations Unies dans le domaine de la population et du développement, y compris par l'Internet, ainsi qu'il ressort d'une part des indicateurs tels que la fréquence d'utilisation de ces résultats et d'autre part des références faites par les États Membres et la société civile aux questions de population et de développement.

32. En fonction de ce qui précède, le Bureau des services de contrôle interne conclut que les recommandations 3 a) et c) ainsi que la recommandation supplémentaire f) du Comité ont été appliquées de manière satisfaisante. La recommandation 3 b) a été appliquée partiellement. Tout en reconnaissant que la Division s'emploie à ce que ses publications nouvelles soient disponibles sur l'Internet afin de maximiser leur impact et d'éliminer les retards d'impression, le Bureau des services de contrôle interne estime qu'elle devrait collaborer plus étroitement avec le Département de l'information afin de faciliter la vente de ses publications en assurant un lien avec le site Web du Département pour l'exécution des commandes.

Recommandation 4 L'avenir de POPIN

a) Étant donné la valeur du Réseau mondial POPIN et de son groupe de coordination, la Division de la population devrait chercher énergiquement, en collaboration avec le FNUAP, des fonds budgétaires et extrabudgétaires afin d'assurer la poursuite des activités;

b) Les décisions influant sur le statut, l'ampleur et l'orientation futurs du programme de travail de POPIN, ainsi que ses liens avec le programme de travail de la Division, devraient être communiqués au Comité consultatif de coordination de POPIN, où sont représentés le principal donateur et les commissions régionales;

c) Les informations démographiques élaborées à la CESEAO devraient être affichées au plus vite sur son site Web POPIN.

Recommandation supplémentaire du Comité du programme et de la coordination

Recommandation e)

La Division de la population devrait améliorer ses travaux dans le domaine de la coordination des efforts pour la tenue des deux sites Web (POPIN et Division) afin de réduire les doubles emplois.

33. Depuis l'évaluation de 2001⁵, la Division a apporté un certain nombre de changements à POPIN. Durant cette année-là, grâce à des fonds du FNUAP, le site Web de POPIN a été modifié afin de faciliter la navigation des utilisateurs et un moteur de recherche a été mis en place afin d'aider les usagers à trouver les liens et les dossiers pertinents dans le système POPIN. Toutefois, l'appui du FNUAP a cessé en 2002, et, en l'absence d'autres sources de financement, le poste de coordonnateur du réseau a été supprimé. La Division a déclaré que la perte de ce poste pour entreprendre les activités en matière de technologie de l'information démographique limiterait le développement futur et l'actualisation de POPIN. La majorité des enquêtés ont estimé que le site Web de POPIN était utile, mais certains ont trouvé que son utilité en tant que réseau avait diminué. La raison donnée était qu'à la suite

de la suppression du poste de coordonnateur, le réseau avait été redéfini comme site Web et il n'y avait donc plus de valeur ajoutée par ce poste ni d'interaction continue entre le centre et les points de contact.

34. Étant donné la nécessité d'examiner l'avenir de POPIN au sein du Comité consultatif de coordination du réseau [recommandation 4 b)] et le fait que cet organe, qui servait auparavant de centre de coordination des usagers de POPIN et des fournisseurs de l'information, ne se réunit plus, il importe d'envisager à l'avenir le regroupement en réseau des utilisateurs de l'information démographique.

35. En ce qui concerne la recommandation supplémentaire e) du Comité, à savoir qu'il devrait y avoir une coordination entre le site Web de la Division et POPIN afin de diminuer les doubles emplois, le Bureau des services de contrôle interne note qu'une telle coordination existe du fait que la Division gère les deux sites Web. Tandis que celui de la Division fournit des informations sur les publications de recherche récemment publiées par cette dernière et contient des documents de la Commission de la population et du développement, POPIN est organisé de manière à assurer des liens avec les autres départements de l'ONU, les commissions régionales, les fonds et programmes et les institutions spécialisées s'occupant de questions de population. Tandis que le Bureau des services de contrôle interne a noté l'existence d'un certain chevauchement d'activités entre les deux sites Web, la Division s'est attachée à assurer leur complémentarité et il n'existe sur le plan de la mise en oeuvre aucun double emploi dans le travail et le personnel concerné.

36. Au sujet de la recommandation 4 c) selon laquelle les informations démographiques élaborées à la CESAO devraient être affichées sur son site Web POPIN, l'examen des activités de la Commission effectué par le Bureau des services de contrôle interne a confirmé que cette recommandation avait été appliquée de manière satisfaisante.

37. Le Bureau des services de contrôle interne estime que la recommandation c) et la recommandation supplémentaire e) du Comité ont été appliquées de manière satisfaisante, tandis que la recommandation 4 a) a été mise en oeuvre de façon partielle. Pour ce qui est de la recommandation 4 b), étant donné que le Comité consultatif de POPIN ne se réunit plus, la Division devrait étudier à l'avenir la nécessité de mettre en réseau les utilisateurs des informations démographiques.

C. Activités des commissions régionales

Recommandation 7

Évaluation de la restructuration dans les commissions régionales

Il faudrait inclure dans l'examen triennal du programme relatif à la population une évaluation de la restructuration des activités des commissions régionales dans ce domaine.

38. Le Bureau des services de contrôle interne a examiné les résultats de la restructuration de ces activités dans les commissions régionales durant les 10 dernières années, notamment à la CESAP (2003), à la CESAO (2002) et à la CEA (1998).

39. À la suite d'une restructuration qu'a effectuée la CESAP en 2003 à l'issue de l'examen de son programme de travail, les questions de population ont été

regroupées dans le sous-programme sur le développement social, y compris les problèmes sociaux émergents, qui est exécuté par la Section de la population et de l'intégration sociale. L'un des résultats escompté devait être de mettre davantage l'accent sur les problèmes sociaux émergents afin de pouvoir les intégrer dans la planification et les politiques des gouvernements. La Section a axé ses travaux sur le thème de la population, de l'incapacité et du vieillissement, en continuant ses activités de mobilisation, de suivi des tendances démographiques, de diffusion d'informations sur la population et d'assistance technique. À la suite de la restructuration, la Section a perdu l'un des deux postes d'administrateur qui étaient consacrés aux activités de population. Les quatre autres postes portent sur diverses questions concernant notamment les tendances démographiques, la population et l'intégration sociale. De plus, le FNUAP finance en 2004 trois postes d'agent local et trois postes d'agent des services généraux. Il est encore trop tôt pour évaluer l'impact de la restructuration récente sur les activités de la CESAP en matière de population, mais il semble que la perte d'un poste consacré à ce domaine aura une influence immédiate sur le niveau des services consultatifs fournis et sur les activités d'information concernant la population.

40. Au titre de la restructuration de la CESAO, la Section de la population a été transformée en 2002 en Équipe pour la population et le développement, qui a renforcé l'accent sur l'interaction entre population et développement et politiques en matière de population dans le cadre de la Conférence internationale sur la population et le développement et l'examen quinquennal de l'exécution de son programme d'action⁶. Le Bureau des services de contrôle interne a constaté que les activités d'intégration suivantes avaient eu lieu durant la période à l'examen : un atelier avait été tenu sur les méthodes et applications relatives à l'intégration dans la planification du développement des questions de politique concernant la population, y compris la santé en matière de procréation et le premier numéro d'une publication périodique, le *Rapport sur la population et le développement* de la CESEAO, avait paru. Ce numéro portait sur la gravité des pénuries d'eau dans la région, leur impact sur la vie de la population et les difficultés rencontrées par les pays arabes dans la satisfaction de la demande de leur population croissante. En même temps, le Bureau des services de contrôle interne a noté que le regroupement des activités de population dans le sous-programme sur la politique sociale intégrée avait eu un effet négatif sur l'effectif de l'Équipe pour la population et le développement financé par le budget ordinaire, qui était passé de trois postes à un, et avait nui à la capacité de l'Équipe d'apporter une contribution importante au domaine de la recherche démographique. Le FNUAP s'est déclaré préoccupé par le fait que la réduction de l'effectif financé par le budget ordinaire pourrait réduire la capacité de la CESEAO d'attirer à l'avenir des fonds du FNUAP, et a soulevé cette question auprès de la direction de la CESAO. Celle-ci a répondu à cette préoccupation en affectant deux postes d'administrateur supplémentaires afin de renforcer les activités de population dans le cadre du sous-programme sur la politique sociale intégrée.

41. Au titre de la restructuration effectuée à la CEA en 1996, la Division de la population a été supprimée et ses activités ont été intégrées dans la nouvelle Division du développement durable. L'intégration population-développement est illustrée par les efforts de formation et de mobilisation entrepris par la Division du développement durable afin que les pays de la région utilisent davantage le modèle informatisé d'interaction entre population, environnement, développement et agriculture, qui démontre l'impact à moyen et à long terme de nouvelles politiques

nationales sur la sécurité alimentaire de la population. La Division a organisé des ateliers de formation afin de renforcer la capacité des États membres de formuler et exécuter des politiques et programmes dans les domaines interdépendants de la sécurité alimentaire. Ces ateliers ont été suivis par des participants de 10 pays africains. Une enquête effectuée en 2003 par la CEA dans 10 pays a montré que les ateliers avaient permis d'accroître la sensibilisation aux questions fondamentales et que les politiques effectivement appliquées dans huit de ces pays semblaient avoir été influencées par le modèle d'interaction population-environnement-développement-agriculture. Le Bureau des services de contrôle interne a également constaté dans le projet de budget de la Division pour l'exercice biennal 2004-2005 que l'accent s'était déplacé vers l'examen décennal de la Conférence internationale sur la population et le développement et que les ressources extrabudgétaires affectées dans ce domaine avaient augmenté, surtout grâce à des contributions bilatérales. Le Bureau a noté que les résultats escomptés, mentionnés plus haut, avaient été obtenus malgré l'importance des mouvements de personnel dus à la réaffectation de fonctionnaires de la Division du développement durable.

42. À la suite de l'évaluation de l'application de la restructuration dans les commissions régionales susmentionnées, le Bureau des services de contrôle interne constate que ces mesures ont eu un double impact : positif et négatif. L'une des conséquences favorables était que les commissions régionales avaient aidé les États membres à intégrer les facteurs de population dans la planification de leur développement. Dans un cas particulier (CEA), on notait que cette assistance avait mieux sensibilisé les gouvernements à l'interaction entre la population et les autres aspects du développement. Un autre effet positif était que l'accent était maintenant renforcé sur les programmes d'action issus de celui de la Conférence internationale sur la population et le développement. Sur le plan négatif, l'attention accordée à la collecte et à l'analyse des données avait diminué. Cette évolution est due en grande partie au changement des priorités des organes directeurs des fonds et programmes des Nations Unies (voir par. 48 ci-après) et à la préférence des gouvernements pour le financement de travaux qui faisaient passer avant la recherche démographique fondamentale des activités plus valorisantes telles que l'organisation de conférences régionales sur la population généralement accueillies par le gouvernement donateur. Une autre raison expliquant le déclin de la recherche et de l'analyse des tendances et de l'évolution démographiques avait été la réduction des effectifs au titre du budget ordinaire à la suite de la restructuration.

43. Cette baisse des activités fondamentales de collecte, de recherche et d'analyse des données sur la population a été notée avec préoccupation lors du Forum européen sur la population, organisé en 2004, conjointement par la CEE et le FNUAP. Dans le résumé des débats, le Président a déclaré que la formulation, le suivi et l'évaluation de politiques viables passaient par une solide base de connaissances théoriques s'appuyant notamment sur des travaux de recherche interdisciplinaire et des données statistiques de routine, et que les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les institutions de la région devaient fournir un appui financier pour faire avancer le domaine de la recherche démographique.

Recommandation 8**Développement des échanges de données d'expérience**

Les échanges de données d'expérience entre les fonctionnaires des commissions régionales responsables des questions de population devraient être plus actifs. Certaines informations sont disponibles sur les sites Web des différentes commissions régionales, mais on pourrait prévoir des démonstrations des divers produits (le logiciel REDATAM de la CEPALC (saisie de données pour de petites zones sur micro-ordinateur), le modèle de simulation des interactions entre population, environnement, développement et agriculture de la CEA, les indicateurs de réalisation des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement, par exemple) au moment de la session annuelle de la Commission de la population et du développement.

44. Plusieurs commissions régionales ont signalé que des échanges de données d'expérience satisfaisants avaient eu lieu entre le personnel des commissions régionales et celui de la Division de la population au Siège. Par exemple, les fonctionnaires du Centre latino-américain de démographie (CELADE) avaient davantage participé aux réunions techniques organisées par la Division de la population au Siège, et celle-ci avait apporté des contributions de fond aux séminaires et ateliers organisés par le CELADE. Cette participation avait abouti à l'échange de méthodologies dans le domaine des estimations et des projections démographiques.

45. La CEA a mentionné la contribution de la Division du développement durable à un atelier sur les perspectives de baisse de la fécondité, tenu au Siège en 2001, et la participation de la Division de la population à la quatrième réunion du Comité de suivi de l'application de la Déclaration de Dakar-Ngor sur la population, la famille et le développement durable (1992), qui avait eu lieu au siège de la CEA en 2002. À chaque session annuelle de la Commission de la population et du développement, la Division présente également un rapport oral sur ses activités, notamment sur la mise au point du modèle d'interaction entre population, environnement, développement et agriculture. Des informations sur ce modèle sont également disponibles sur la page Web de la Division de la population en Afrique (site initialement lancé sous le nom de POPIN-Afrique, qui a été considérablement révisé pour faciliter l'accès des utilisateurs et servir de portail global dans le domaine de la population).

46. La CESAO a déclaré qu'elle allait bientôt mettre au point un système d'information sur les politiques en matière de population qui aiderait à suivre l'application de ces politiques par rapport aux buts et objectifs fixés lors des conférences internationales des années 90 et dans la Déclaration du Millénaire. Une fois en place, ce système serait diffusé en ligne par l'intermédiaire du réseau POPIN. La CESAO était également représentée au Forum européen sur la population organisé au début de 2004 conjointement par la CEE et le FNUAP. La CEE et la CESAP étaient mutuellement représentées aux conférences de ces deux commissions régionales tenues à la suite de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement.

47. En fonction de ce qui précède, le Bureau des services de contrôle interne estime que la recommandation 8 a été appliquée de façon satisfaisante.

Recommandation 10**Financement extrabudgétaire des activités des commissions régionales en matière de population**

Vu la baisse générale du financement du FNUAP, les commissions régionales devraient solliciter activement des fonds pour la recherche démographique et le renforcement des moyens dans ce domaine.

48. Conformément aux priorités définies par l'organe directeur du FNUAP à l'appui des activités opérationnelles liées au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, les divisions régionales du FNUAP ont soutenu les commissions régionales dans le cadre du dixième anniversaire de la Conférence. Cet appui a consisté à analyser, au niveau régional, les résultats de l'enquête sur le terrain menée pour déterminer les progrès réalisés par les pays dans la réalisation des divers engagements figurant dans le programme d'action de la Conférence et l'exécution de mesures fondamentales, ainsi que les difficultés rencontrées par ces pays. Par ailleurs, il s'est produit une baisse de l'appui au titre des autres activités normatives et analytiques liées à la population dans les commissions régionales.

49. Presque toutes les commissions régionales ont indiqué qu'elles avaient pu obtenir des fonds extrabudgétaires auprès de plusieurs sources, dont des États, des fondations et établissements de recherche, ainsi que des organisations non gouvernementales.

50. La CEPALC a fait savoir que le Centre de démographie d'Amérique latine et des Caraïbes avait recherché activement des donateurs. Ces démarches s'étaient traduites par une augmentation des ressources extrabudgétaires aux fins d'activités en matière de population pendant la période 2001-2003, qui ont représenté au total 2 115 000 dollars, provenant pour moitié des États et pour moitié d'organisations multilatérales, de fonds et programmes des Nations Unies et d'universités et fondations.

51. Le Groupe des activités relatives à la population de la CEE s'est enrichi en 2002 d'un poste P-2 imputé sur le budget ordinaire, afin de renforcer ses activités d'analyse démographique. Le Groupe a déclaré avoir obtenu pour la période 2000-2003 plus d'un million de dollars auprès de gouvernements et d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche pour financer des grandes conférences et des travaux de recherche. En collaboration avec des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, il a cherché à obtenir à plusieurs reprises, sans succès toutefois, des fonds de recherche de l'Union européenne. Le Groupe a néanmoins prévu qu'une baisse des ressources du FNUAP en 2004 nuirait à ses activités de recherche et d'analyse. Il a fait observer que, faute d'obtenir des ressources supplémentaires, ordinaires ou extrabudgétaires, il ne lui serait pas possible de jouer son rôle d'orientation et de direction dans la collecte et l'analyse de données ou d'encourager la concertation entre États membres de la CEE au sujet des problèmes nouveaux.

52. La CESAP a indiqué qu'elle avait réussi à obtenir des fonds du Gouvernement japonais pour compléter les ressources du FNUAP afin d'organiser la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique en 2002, qui a examiné les interactions entre population et pauvreté, a examiné l'état d'avancement de l'exécution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la

population et le développement, et a défini les problèmes nouveaux. La CESAP a également obtenu des fonds auprès du Gouvernement de la République de Corée pour exécuter un projet de coopération technique visant à améliorer la collecte, l'analyse et la diffusion de données relatives à des programmes de santé génésique et de planification familiale. D'autres démarches avaient été engagées auprès d'autres donateurs bilatéraux afin d'obtenir des ressources pour mener des activités de renforcement des capacités en matière de vieillissement de la population.

53. La CESAO a sollicité des fonds supplémentaires auprès du FNUAP pour 2004 ainsi que des contributions auprès de ses États membres et d'organisations du secteur privé pour financer des activités dans le domaine de l'économie et du développement social, notamment des travaux de recherche démographique.

54. La CEA a obtenu des crédits auprès des États membres et du FNUAP pour mener des activités liées au suivi de l'application de la Déclaration de Dakar-Ngor de 1992, ainsi qu'au titre de la Conférence ministérielle régionale qui doit se tenir à Dakar en juin 2004 pour marquer le dixième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement.

55. Étant donné que toutes les commissions régionales ont pris des mesures pour obtenir des fonds extrabudgétaires, le Bureau des services de contrôle interne considère que la recommandation 8 a été suivie d'effet.

D. Examen intergouvernemental

Recommandation 11

Examen par la Commission de la population et du développement

Le présent rapport, de même que les conclusions et recommandations du Comité du programme et de la coordination, devraient être présentés à la Commission à sa session de 2002, compte tenu du fait qu'elle procédera à sa session de 2004 à un examen et une évaluation de ses travaux et de ceux du Secrétariat.

56. Le rapport du Comité du programme et de la coordination sur l'évaluation a été présenté au Bureau de la Commission de la population et du développement lors de sa réunion intersessions de 2001 ainsi qu'à la 35^e session de la Commission en 2002. Le Bureau des services de contrôle interne considère que la recommandation 11 a été appliquée comme il se devait.

III. Conclusions

57. **La conclusion de l'examen triennal est que d'importants progrès ont été accomplis dans l'application des recommandations du Comité du programme et de la coordination concernant l'évaluation du programme en matière de population. Au cours des trois années écoulées, les actions menées pour renforcer le sous-programme sur la population du Département des affaires économiques et sociales ainsi que ses produits ont donné de bons résultats. La Division de la population, qui est chargée de l'exécution du sous-programme, a cherché à préciser les méthodes et hypothèses à la base de ses projections et inclut désormais dans tous ses rapports et publications un examen des procédures techniques et des méthodes qu'elle suit. Elle a redoublé d'efforts**

pour examiner les relations entre la population et les autres aspects du développement, tels que l'environnement et l'éducation. Afin d'examiner ces relations, la Division a mis au point des méthodes interdisciplinaires en collaboration avec d'autres divisions du Département et d'autres bureaux et organismes du système des Nations Unies. Elle a obtenu un appui extérieur supplémentaire pour mener ses travaux de recherche. La Division de statistique du Département a animé les mesures prises pour améliorer l'utilisation de données statistiques nationales fiables, en soutenant les efforts déployés au niveau national pour exploiter et entretenir des systèmes fondamentaux d'établissement des statistiques de l'état civil et d'enregistrement des faits d'état civil, au moyen de publications, de programmes de formation et de réunions de groupes d'experts. Les données démographiques nationales, qui servent à la Division de la population à établir des estimations et projections, ont ainsi gagné en fiabilité.

58. La Division de la population a mis de plus en plus l'accent sur la diffusion gratuite d'informations par l'Internet, en affichant un résumé ou l'intégralité du texte de ses publications sur son site Web. Cette pratique a permis de surmonter les retards liés à l'impression, mais elle a peut-être eu des effets négatifs sur les ventes des publications de la Division. Celle-ci devrait resserrer sa collaboration avec le Département de l'information pour faciliter la vente de ses publications. La conception et la navigation sur le site Web du réseau d'information en matière de population (POPIN) ont été améliorées. Le Bureau des services de contrôle interne conclut que, s'il constitue toujours un site Web utile, le réseau POPIN a perdu de son intérêt en tant que réseau à cause de l'élimination du poste de coordonnateur et de l'inactivité du Comité consultatif du POPIN. Le Bureau des services de contrôle interne a constaté un certain chevauchement entre les sites Web de la Division et du POPIN, mais il a également relevé qu'il n'y avait pas de double emploi entre les tâches et les effectifs liés aux deux sites Web et que la Division avait cherché à en assurer la complémentarité.

59. Le Bureau des services de contrôle interne a examiné les équipes et groupes chargés de la population dans les commissions régionales qui avaient été restructurées depuis 1994 (CEA, CESAP et CESAO). En regroupant les activités en matière de population dans des sous-programmes sociaux et de développement plus larges dans le cadre de ces commissions régionales, on a cherché à mieux intégrer la dimension population à la planification du développement et aux politiques sociales des États. Le Bureau des services de contrôle interne a constaté que des progrès avaient été accomplis dans la réalisation de cet objectif et que dans une région, grâce à ces efforts, les pouvoirs publics avaient été sensibilisés aux liens entre la population, l'environnement et la sécurité alimentaire. Des progrès avaient aussi été enregistrés dans le renforcement des échanges entre les commissions régionales et entre celles-ci et le Programme en matière de population du Département des affaires économiques et sociales en ce qui concerne les méthodes de travail et les procédures. Il y avait plusieurs cas de participation commune à des conférences et groupes de travail sur des problèmes nouveaux. Grâce à l'appui du FNUAP, les commissions régionales continuent de chercher à aider les pays à rassembler les données liées à la réalisation des objectifs pratiques convenus lors de la Conférence internationale sur la population et le développement,

tenue au Caire en 1994. Toutefois, dans le même temps, on a constaté que la recherche fondamentale et la collecte de données dans le domaine de la population avaient perdu du terrain dans les régions. Plusieurs commissions régionales réussissaient à obtenir des fonds des États et des établissements de recherche aux fins de conférences et de travaux de recherche. Toutefois, le montant des contributions reçues, en particulier pour financer la recherche démographique fondamentale, n'est manifestement pas à la hauteur des besoins régionaux.

60. Le Bureau des services de contrôle interne estime que, compte tenu de son expérience et de ses compétences, la Division de la population peut jouer un rôle utile en collaborant dans le domaine de la recherche avec les groupes chargés de la population dans les commissions régionales. Alors que l'on prend de plus en plus conscience de l'importance de la dimension démographique dans l'étude des questions du vieillissement, des migrations internationales et de l'impact du VIH/sida, il est de plus en plus important que les États Membres, les organisations multilatérales et le secteur privé financent les programmes de recherche de l'Organisation des Nations Unies en matière de population. La Division est bien placée pour sensibiliser les intéressés à cette question, dans l'intérêt du programme central ainsi que des activités régionales en matière de population.

Le Secrétaire général adjoint
aux services de contrôle interne
(Signé) Dileep Nair

Notes

- ¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément No 16 (A/56/16)*, par. 375.
- ² Publication des Nations Unies, numéro de vente : 03.XIII.4.
- ³ *Population, éducation et développement : rapport concis* (publication des Nations Unies, numéro de vente : 03.XIII.11).
- ⁴ Publication des Nations Unies, numéro de vente : 01.XIII.17.
- ⁵ E/AC.51/2001/3.
- ⁶ Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.18), chap. I, résolution 1, annexe.